

Ville de LIMAY

Rapport d'évaluation de la Convention Territoriale Globale 2021/2024

Annexe : synthèse des constats et
préconisations

✓ **Champ d'évaluation N°1 – Gouvernance**

Question évaluative associée : Dans quelle mesure la CTG a permis une évolution de la prise de décision pour plus de cohérence entre acteurs institutionnels ?

1) Concernant l'évolution de la gouvernance

Constats :

- l'instance de pilotage (copil) a pu exister pleinement sur la phase de construction de la convention (2022) mais fut moins « moteur » sur les exercices 2023 et 2024
- la constitution « en miroir » (avec les même représentants) des deux instances (copil et cotech) n'a pas généré de plus-value
- un comité technique qui a commencé à œuvrer concrètement au croisement des leviers (convergence entre acteurs institutionnels)

Préconisations :

- redéfinir les attentes des partenaires vis-à-vis des instances (pilotage et technique) : quels doit être le rôle de chaque instance ? quels doivent être les partenaires invités sur chaque comité ? quel est le mode de fonctionnement souhaité pour chaque instance ? avec quel périmètre d'intervention ? quelle fréquence de réunion ? quelles articulations entre cotech et copil ? etc...)
- maintenir l'objectif de croisement des leviers (CTG, CLS, Contrat de Ville....)
 - articulation des décisions prises dans les différents copil (complémentarité, continuité, cohérence...)

2) Concernant la cohérence institutionnelle

Constats

- de nombreux obstacles perdurent en matière de cohérence (harmonisation des calendriers, durée des conventionnements, périmètre d'intervention propres à chaque levier, etc...)
- avec des méthodes de construction, mise en œuvre et évaluation des cadres (convention, contrat, labélisation...) différentes
- néanmoins une volonté commune aux différents acteurs institutionnels pour se doter d'un espace de partage et d'échange à vocation de développement de processus collaboratifs plus poussés (évaluation, financements, organisation d'événementiels, etc...).

Préconisations

- mise en place d'un espace interinstitutionnel avec pour objet le croisement des leviers locaux. Cette instance pourrait permettre l'échange d'informations, le partage d'orientations (en vue de produire les articulations nécessaires), le croisement de données (notamment dans la perspective de co-financements de projets) et l'anticipation vis-à-vis des choix et décisions propres à chaque acteur (harmonisation des calendriers/échéances)
- prendre appui sur le « groupe interne ville » existant pour créer un rapport différent entre les services communaux et les acteurs institutionnels

notamment par la présence ponctuelle de représentants institutionnels au sein de ce groupe (au regard des thèmes abordés)

✓ **Champ d'évaluation N°2 – Partenariat**

Question évaluative associée : Dans quelle mesure la CTG a favorisé l'implication des acteurs et une meilleure articulation des interventions ?

1) Concernant l'implication des acteurs

Constats

- des moments de rencontre et d'échanges plébiscités par l'ensemble des acteurs (opérateurs municipaux, tissu associatif, représentants institutionnels) ► initiative inhérente à la dynamique CTG
- des besoins d'interconnaissance toujours présents mais avec peu de capitalisation ► lorsque l'on interroge les acteurs du système CTG sur la notion de partenariat, les audités estiment majoritairement avoir une bonne connaissance des acteurs (et cela en précisant que ces connaissances sont antérieures au conventionnement) mais 100% de ceux-ci estiment néanmoins que ces besoins sont toujours présents.
- des difficultés pour opérer la bascule de l'interconnaissance/la mise en relation vers la collaboration/la co-production

Préconisations

- maintenir la rencontre professionnelle annuelle, avec une vocation conviviale, permettant l'échange et la réflexion sur le sens d'un travail collaboratif entre services municipaux, acteurs associatifs et représentants institutionnels,
- répondre à la demande formalisée par les acteurs du système de mettre en place des temps de travail plus spécifiques, avec des thématiques précises, en petits groupes et ouverts à des structures de natures différentes (prise d'appui sur le groupe interne)
- favoriser au sein de ces moments la production d'actions/projets communs (répondre au besoin de « concret »)

2) Concernant L'articulation des interventions

Constats

- des acteurs associatifs et des services qui collaborent peu
- un contexte difficile avec une pression forte sur les moyens disponibles ► on aurait pu penser qu'il encouragerait les rapprochements (à visée de mutualisation) or cela a plutôt été l'inverse, à savoir une tendance au repli de chacun sur ses acquis de peur de perdre les soutiens existants
- une notion de réseau peu prégnante sur le territoire
- une relation ville/acteurs du tissu associatif local que l'on peut faire évoluer vers plus de collaborations (perception d'objectifs communs)
- la mise en place progressive de cadres structurants nouveaux ou en renouvellement à l'échelle de la commune (CTG, CLS, Cité éducative, Contrat de ville, TFPB...) avec pour ambition d'agir sur les articulations

Préconisations

- faire évoluer le rapport entre la collectivité et le tissu associatif limayen ► affiner l'analyse afin de mieux identifier les freins et obstacles à la complémentarité des interventions (appui sur le service de la vie associative)
- s'appuyer sur certains acteurs associatifs pour générer plus d'actions co-construites et/ou co-portées (ne pas imposer un principe commun à tous)
- développer plus fortement la notion de réseau (espace collaboratif « non contraint ») ► aller vers une culture commune de la co-construction
- utiliser les différents cadres structurants au service de la politique sociale communale (CTG, CLS, Contrat de Ville, Cités éducatives...) pour expérimenter des déclinaisons opérationnelles croisées ► développer la possibilité pour un porteur de projet d'être accompagné et soutenu financièrement par différents leviers sur une même action

✓ **Champ d'évaluation N°3 – Impact**

Question évaluative associée : Dans quelle mesure la CTG a eu un impact positif sur la vie des limayens et participer à la consolidation de l'offre ?

1) Concernant l'impact du conventionnement

Constats

- un impact en matière de développement de projets relativement peu important sur cette première convention ► des marges de progression existent
- un contexte peu encourageant (baisse des moyens)
- une stratégie pour le premier plan d'action qui s'est orientée plus vers la recherche d'effets en matière de structuration du territoire (LAEP, centre social, groupe de travail interne, rassemblement professionnel annuel...)
- néanmoins des évolutions positives en matière de petite enfance (forum, LAEP, passerelles...) et jeunesse (relance de la webradio, journée de recrutement de services civiques...) même s'il persiste des besoins non-couverts
- une absence d'outils de mesure d'impact des interventions sur les habitants

Préconisations

- renouveler des démarches pédagogiques en direction des services et associations pour clarifier les objectifs et attendus liés au conventionnement
- réinterroger les projets existants sous l'angle du sens donné à l'action (pour plus d'adéquation avec les besoins des habitants)
- se donner l'objectif de « sortir » progressivement des programmations récurrentes (ou bien les faire évoluer)
- se doter de plus d'outils de mesure d'impact (rapports d'activités, tableau de suivi, questionnaire de satisfaction des bénéficiaires...)
- procéder à plus de démarches évaluatives

2) Concernant la consolidation de l'offre

Constats

- un niveau de satisfaction des habitants vis-à-vis de l'offre de services proposée qui est globalement bon (cf. enquête de satisfaction)
- le maintien de l'offre dans un contexte difficile
- des équipements à faire évoluer (ex : transition énergétique)
- des leviers de consolidation de l'offre en projet (EVS, nouvelle direction jeunesse, mise en œuvre du SPPE, nouveau projet parentalité...)

Préconisations

- faire évoluer le plan d'action de la CTG pour une meilleure adéquation avec les besoins, une meilleure lisibilité pour les opérateurs des attendus concrets des signataires (production de fiches actions) et une prise en compte des projections existantes
- inscrire dans le plan d'action CTG 2025/2028 :
 - le maintien de l'axe structurant (consolider l'ingénierie de la CTG)
 - la création d'un axe spécifique à la « Petite enfance » (nécessaire du fait du SPPE),
 - la prise en compte du nouveau projet « jeunesse » porté par la nouvelle direction créée à la ville,
 - la prise en compte d'un nouveau cadre « parentalité » porté via la Direction des synergies éducatives (ex Direction Éducation de la ville).
- il est aussi proposé de :
 - modifier l'intitulé de l'axe « jeunesse » de la CTG en axe « enfance jeunesse » ► anticiper des volontés d'action dans le domaine de l'enfance qui pourraient intégrer à l'avenir le conventionnement par voie d'avenant,
 - supprimer le numérique en tant qu'axe du conventionnement afin de l'inscrire de façon transversale sur l'ensemble des fiches actions.